



GEMENG  
PARC HOUSEN

# AVIS AU PUBLIC

Conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, il est porté à la connaissance du public que dans sa séance du 17 octobre 2024, le conseil communal du Parc Hosingen a voté

**un nouveau règlement communal relatif à la distribution d'eau  
destinée à la consommation humaine**

Le texte du règlement est à la disposition du public à la maison communale et peut être consulté sur le site internet de la commune du Parc Hosingen [www.hosingen.lu](http://www.hosingen.lu).

Hosingen, le 11 décembre 2024.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

Le Bourgmestre,

Le Secrétaire,